



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 24 AOÛT 2020 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Ava L. Couch, directrice générale,
Alexandre Verdy, greffier,

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots des élus

Le maire ouvre la séance à 19 h 17 et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle visionnant la séance. De plus, les membres du conseil informent les personnes visionnant la séance de sujets et d'événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 20-08-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 24 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 20-08-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of August 24, 2020.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 31. Il répond aux questions transmises par 7 citoyens. La période de questions se termine à 19 h 45.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 juillet 2020

RÉSOLUTION N° 20-08-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 juillet 2020

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 juillet 2020 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 juillet 2020 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 20-08-02

Subject: Adoption of Minutes of July 13, 2020 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of July 13, 2020, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of July 13, 2020.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes - 10 000 \$
- .2 Liste des commandes - 25 000 \$
- .3 Liste des commandes - 50 000 \$
- .4 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .5 Liste des chèques
- .6 Permis et certificats
- .7 Rapport - ressources humaines
- .8 Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle
- .9 Rapport du maire - contrat de marquage de chaussée 2020

6. Don à la Croix-Rouge canadienne en appui aux sinistrés des explosions du 4 août 2020 à Beyrouth au Liban

RÉSOLUTION N° 20-08-03

Objet : Don à la Croix-Rouge canadienne en appui aux sinistrés des explosions du 4 août 2020 à Beyrouth au Liban

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal tient à apporter son aide aux personnes touchées par les explosions survenues à Beyrouth au Liban le 4 août 2020;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser un don de 10 000 \$ au «Fonds de secours: Besoins humanitaires au Liban » mis sur pied par la Croix-Rouge canadienne afin de venir en aide aux sinistrés des explosions du 4 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-08-03

Subject : Donation to the Canadian Red Cross in support of the victims of the August 4, 2020 explosions in Beirut, Lebanon

WHEREAS the Town of Mount Royal wants to offer its support to those affected by the explosions that occurred in Beirut, Lebanon on August 4, 2020;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize a donation of \$10 000 to the "Lebanon Humanitarian Needs Appeal" set up by the Canadian Red Cross in order to help the victims of the August 4, 2020 explosions.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Centre sportif et communautaire - don philanthropique

RÉSOLUTION N° 20-08-04

Objet : Centre sportif et communautaire - don philanthropique

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser le maire et le greffier à signer tous documents relatifs à l'entente de donation pour un stationnement souterrain, avec la Fondation Rossy; et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-08-04

Subject : Sports and community center - donation

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize the mayor and the Town Clerk to sign with The Rossy Foundation all documents relating to the donation of an underground car park; this in the Town's best interests.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Désignation d'un employé municipal chargé d'assurer l'application et le respect du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

RÉSOLUTION N° 20-08-05

Objet : Désignation d'un employé municipal chargé d'assurer l'application et le respect du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Attendu l'article 5 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (R.L.R.Q. c. P-38.002);

Attendu l'article 14 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (R.L.R.Q. c. P-38.002, r. 1);

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De désigner le directeur du Service de la Sécurité publique de la Ville de Mont-Royal pour la représenter afin d'assumer les responsabilités, pouvoirs et décisions relevant de sa compétence aux termes de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (R.L.R.Q. c. P-38.002), ainsi que de son règlement d'application;

De désigner, de manière subsidiaire, la directrice générale pour agir en ce sens, advenant l'absence ou l'incapacité à agir du directeur de la Sécurité publique ou la vacance à ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-08-05

Subject : Designation of a Municipal Employee Charged to Ensure the Application and Compliance to the Provincial Regulation Respecting the Application of the Act to Promote the Protection of Persons by Establishing a Framework With Regard to Dogs

Considering section 5 of the Act to Promote the Protection of Persons by Establishing a Framework With Regard to Dogs (C.Q.L.R. c. P-38.002);

Considering section 14 of the Regulation Respecting the Application of the Act to Promote the Protection of Persons by Establishing a Framework With Regard to Dogs (C.Q.L.R. c. P-38.002, r. 1);

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To designate the Head of Public Security Department of Town of Mount Royal to represent it and to assume the responsibilities, exercise the powers and make the decisions of its competence according to the Act to Promote the Protection of Persons by Establishing a Framework With Regard to Dogs (C.Q.L.R. c. P-38.002) and the regulation regarding its application;

To designate, alternatively, the Town Manager to act accordingly to the above, should the Head of Public Security Department be absent or disabled, or in the event of a vacancy to the position.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés

RÉSOLUTION N° 20-08-06

Objet : Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'affecter 132 916 \$ des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au remboursement du capital et des intérêts, de l'année 2020, de la dette à long terme des règlements d'emprunt E-0903, E-1403, E-1404, E-1501, E-1502, E-1503, E-1601, E-1602, E-1701, E-1702, E-1703, E-1804, E-1901 et E-1903.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-08-06

Subject : Approbation of balance on hand from closed loan by-laws

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To appropriate \$132,916 from the balance on hand of closed loan by-laws to principal and interest repayment, for 2020, of the long term debt of loan by-laws E-0903, E-1403, E-1404, E-1501, E-1502, E-1503, E-1601, E-1602, E-1701, E-1702, E-1703, E-1804, E-1901 and E-1903.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 20-08-07

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er juillet au 31 juillet 2020:

Masse salariale:	2 226 682 \$
Fournisseurs et autres paiements:	2 314 453 \$
Quote-part CMM:	464 598 \$
Achat d'eau:	37 845 \$
Assurances:	1 563 \$
Frais de financement :	6 \$
Total des déboursés:	5 045 146 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-08-07

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between July 1 to July 31, 2020:

Payroll:	\$2,226,682
Suppliers and other payments:	\$2,314,453
CMM share:	\$464,598
Water purchase:	\$37,845
Insurance:	\$1,563
Financing costs:	\$6
Total disbursements:	\$5,045,146.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le conseiller Jonathan Lang quitte les délibérations à 20 h 02.

Le conseiller Jonathan Lang se joint de nouveau aux délibérations à 20 h 03.

11. Modification du bail intervenu entre Ville de Mont-Royal et 4123051 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal)

RÉSOLUTION N° 20-08-08

Objet : Modification du bail intervenu entre Ville de Mont-Royal et 4123051 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal)

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19 et au chantier de construction du REM, la Ville désire alléger le fardeau financier du restaurant Pizzaiolle Mont-Royal, ayant conclu un bail avec la Ville, en diminuant le loyer mensuel pour la période du 15 mars 2020 au 14 août 2022;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'approuver la modification du bail par lequel la Ville de Mont-Royal loue à 4123051 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal) un immeuble situé au 1275, chemin Dunkirk.

De consentir à la gratuité du loyer mensuel pour la période du 15 mars 2020 au 14 janvier 2021.

De consentir à une réduction de 50 % du loyer mensuel pour la période du 15 janvier 2021 au 14 août 2022, durant la période de construction du REM.

D'approuver que le taux d'intérêt sur toutes les créances, relatives au loyer mensuel, exigibles entre le 15 janvier 2021 et le 14 mai 2021 soit de 0 % par an, calculé de jour en jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-08-08

Subject : Amendment to the lease between the Town of Mount Royal and 4123051 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal)

WHEREAS the exceptional circumstances associated with COVID-19 and the construction of the REM, the Town wishes to reduce the financial burden of the Pizzaiolle Mont-Royal restaurant, having entered into a lease with the Town, by decreasing the monthly rent for the period of March 15, 2020 to August 14, 2022;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To approve an amendment to the lease by which the Town of Mount Royal leases to 4123051 Canada Inc. (Pizzaiolle Mont Royal) a building located at 1275 Dunkirk Road.

To grant free monthly rent for the period of March 15, 2020 to January 14, 2021.

To agree to a 50% reduction in monthly rent for the period of January 15, 2021 to August 14, 2022, during the construction period of the MER.

To approve that the interest rate on all monthly rent receivables, payable between January 15, 2021 and May 14, 2021, be 0% per annum, calculated on a day-to-day basis.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Modification du bail intervenu entre Ville de Mont-Royal et 9171-9443 Québec inc. (Villa Armando)

RÉSOLUTION N° 20-08-09

Objet : Modification du bail intervenu entre Ville de Mont-Royal et 9171-9443 Québec inc. (Villa Armando)

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau financier du restaurant Villa Armando, ayant conclu un bail avec la Ville, en diminuant le loyer mensuel pour la période du 12 mars 2020 au 11 janvier 2021;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'approuver la modification du bail par lequel la Ville de Mont-Royal loue à 9171-9443 Québec inc. (Académie Culinaire Italienne ou Villa

RESOLUTION N° 20-08-09

Subject : Amendment to the lease between the Town of Mount Royal and 9171-9443 Québec inc. (Villa Armando)

WHEREAS the exceptional circumstances associated with COVID-19, the Town wishes to reduce the financial burden of the Villa Armando restaurant, having entered into a lease with the Town, by reducing the monthly rent for the period of March 12, 2020 to January 11, 2021;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To approve an amendment to the lease by which the Town of Mount Royal leases to 9171-9443 Québec Inc. (Académie Culinaire Italienne or

Armando) un immeuble situé au 3201, boulevard Graham.

Villa Armando) a building located at 3201 Graham Boulevard.

De consentir à la gratuité du loyer mensuel pour la période du 12 mars 2020 au 11 janvier 2021.

To grant free monthly rent for the period of March 12, 2020 to January 11, 2021.

D'approuver que le taux d'intérêt sur toutes les créances, relatives au loyer mensuel, exigibles entre le 12 janvier 2021 et le 11 mai 2021 soit de 0 % par an, calculé de jour en jour.

To approve that the interest rate on all monthly rent receivables due between January 12, 2021 and May 11, 2021 be 0% per annum, calculated on a day-to-day basis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Remplacement de la résolution no 20-06-22 pour autoriser une demande d'étude environnementale de site (ÉES) Phase I

RÉSOLUTION N° 20-08-10

RESOLUTION N° 20-08-10

Objet : Remplacement de la résolution no 20-06-22 pour autoriser une demande d'étude environnementale de site (ÉES) Phase I

Subject : Replacement of Resolution No. 20-06-22 to authorize a request for an environmental site study (ÉES) Phase I

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

D'abroger la résolution no 20-06-22;

To repeal Resolution No. 20-06-22 ;

D'autoriser une demande auprès du Ministère de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques pour une étude environnementale de site (ÉES) Phase I, selon l'article 32 du MELCC;

To authorize a request for an environmental site study (ÉES) Phase I, from the Ministère de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques, as per article 32 of the MELCC;

D'autoriser la firme d'ingénieurs GBI Experts-Conseils à représenter la Ville et à soumettre la demande et les documents afférents au nom de la Ville;

To authorize the engineering firm GBI Experts-Conseils to represent the Town and submit the request as well as all other related documents on behalf of the Town;

D'autoriser une dépense de 692 \$ pour une étude environnementale de site (ÉES) Phase I;

To authorize an expense of \$692 (taxes included) for an environmental site study (ÉES) Phase I;

D'approuver que Ville Mont-Royal s'engage à transmettre au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MELCC signée par un ingénieur;

To approve that the Town of Mount-Royal agrees to: transmettre au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MELCC signée par un ingénieur;

D'approuver que Ville de Mont-Royal confirme que le projet du centre sportif et communautaire ne contrevient à aucun règlement municipal;

To approve that the Town of Mount-Royal confirms that the new sports and community centre does not contravene any municipal by laws;

D'approuver que Ville de Mont-Royal s'engage à entretenir les ouvrages pluviaux et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien tel que décrit dans le Programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales intitulés : Programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales (PGO) (G11806-00), mai 2020;

To approve that the Town of Mount-Royal agrees to: s'engage à entretenir les ouvrages pluviaux et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien tel que décrit dans le Programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales intitulés : Programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales (PGO) (G11806-00), Mai 2020;

D'imputer cette dépense jusqu'à 692 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2020, poste budgétaire 02 710 01 419.

To charge this expenditure up to \$692 (taxes included) to the 2020 financial activities, budget item number 02 710 01 419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Entretien ménager des locaux: 10-20, avenue Roosevelt et 40, avenue Roosevelt

RÉSOLUTION N° 20-08-11

RESOLUTION N° 20-08-11

Objet : Entretien ménager des locaux: 10-20, avenue Roosevelt et 40, avenue Roosevelt

Subject : Cleaning services of the inside of the premises at 10-20 Roosevelt avenue and 40 Roosevelt Avenue

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'autoriser une dépense de 23 510,09 \$ (taxes incluses) pour l'entretien ménager de locaux au 10-20 et au 40, avenue Roosevelt pour la période comprises entre le 1er septembre 2020 et le 31 décembre 2020, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$23,510.09 (taxes included) to execute the household cleaning services of premises at 10-20 and 40 Roosevelt Avenue for the period between September 1st and December 31st 2020, which includes, as needed, all accessory costs;

D'autoriser une dépense de 47 020,17 \$ (taxes incluses) pour l'entretien ménager de locaux au 10-20 et au 40 avenue Roosevelt pour la période comprise entre le 1er janvier 2021 et le 31 août 2021, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$47,020.17 (taxes included) to execute the household cleaning services of premises at 10-20 and 40 Roosevelt Avenue for the period between January 1st and August 31st 2021, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit à MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN INC. le contrat d'entretien ménager au 10-20, avenue Roosevelt et 40, avenue Roosevelt (C-2020-70) à cette fin aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant total de 70 530,26\$ (taxes incluses pour la période comprise entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021, conformément aux documents d'appel d'offres;

To award to the lowest tender, MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN INC. the contract (C-2020-70), for the household cleaning services of the premises at 10-20 Roosevelt Avenue and 40 Roosevelt Avenue, to undertake these works with the unit and lump sum prices submitted, for the total amount of \$70,530.26 (taxes included) for the period between September 1st, 2020 and August 31st, 2021, all in accordance with the tendering documents;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance : Budget de fonctionnement 2020

Source: Operating Budget 2020

Imputation: 02-222-01-447 - Services extérieurs - Autres

Appropriation: 02-222-01-447 - "Services extérieurs - Autres"

Dépense: 12 210,35 \$ (taxes incluses)
Crédits: 11 149,67 \$

Expenses: \$12,210.35 (taxes included)
Credits: \$11,149.67

Imputation: 02-372-01-447 - Services extérieurs

Appropriation : 02-372-01-447 - "Services extérieurs"

Dépense: 11 299,74 \$ (taxes incluses)
Crédits: 10 318,17 \$

Expenses: \$11,299.74 (taxes included)
Credits: \$10,318.17

Provenance : Budget de fonctionnement 2021

Source: Operating Budget 2021

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Imputation: 02-222-01-447 - Services extérieurs
- Autres

Dépenses: 24 420,69 \$ (taxes incluses)
Crédits: 22 299,35 \$

Imputation: 02-372-01-447 - Services extérieurs

Dépenses: 22 599,48 \$ (taxes incluses)
Crédits: 20 636,34 \$

Contrat total: 70 530,26 \$ (taxes incluses)
Crédits total: 64 403,53 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation : 02-222-01-447 - "Services
extérieurs - Autres"

Expense: \$24,420.69 (taxes included)
Credits: \$22,299.35

Appropriation : 02-372-01-447 - "Services
extérieurs"

Expense: \$22,599.48 (taxes included)
Credits: \$20,636.34

Total Contract: \$70,530.26 (taxes included)
Total Credits \$64,403.53.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Lavage de vitres, fenêtres et portes vitrées de divers bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 20-08-12

Objet : Lavage de vitres, fenêtres et portes vitrées de divers bâtiments municipaux

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 6 496,28 \$ (taxes incluses), en 2020, pour le lavage des vitres, fenêtres et portes vitrées de divers bâtiments municipaux, pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2020, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 20 063,72 \$ (taxes incluses), en 2021, pour le lavage des vitres, fenêtres et portes vitrées de divers bâtiments municipaux, pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2021, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, ENTRETIEN D'ÉDIFICES HOLIDAY 2005 INC., le contrat (C-2020-69) à cette fin, aux prix forfaitaires soumis soit au montant de 25 294,50 \$ (taxes incluses), pour une période de douze (12) mois soit la période comprise entre le 1er octobre 2020 et le 30 septembre 2021 inclusivement, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance: Budget de fonctionnement 2020

Dépense: 6 496,28 \$ (taxes incluses)
Crédits: 5 931,97 \$

Provenance : Budget de fonctionnement 2021

RESOLUTION N° 20-08-12

Subject : Glass, window et glass door cleaning for various municipal buildings

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$6,496.28 (taxes included), in 2020, for the glass, window and glass door cleaning for various municipal buildings, period from October 1st to December 31st 2020 including as needed all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$20,063.72 (taxes included), in 2021, for the glass, window and glass door cleaning for various municipal buildings, period from January 1st to September 30th 2021, including as needed all accessory costs;

To award to the lowest conforming tender, ENTRETIEN D'ÉDIFICES HOLIDAY 2005 INC. the contract (C-2020-69) to undertake these works at the lump sum prices submitted, for the total amount of \$25,294.50 (taxes included), for a twelve (12) month period between October 1st and September 30th inclusively, all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Sources: Operating Budget 2020

Expense: \$6 496,28 (taxes included)
Credits: \$ 5,931.97

Sources: Operating Budget 2021

Dépense: 20 063,72 \$ (taxes incluses)
Crédits: 18 320,85 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Imputation: 02-xxx-01-522 «Entretien et répartition - Bâtiments et terrains».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Expense: \$20,063.72 (taxes included)
Credits: \$18,320.85

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Appropriation: 02-xxx-01-522 "Entretien et répartition - Bâtiments et terrains".

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Remplacement des modules de jeux au parc Mohawk

RÉSOLUTION N° 20-08-13

Objet : Remplacement des modules de jeux au parc Mohawk

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 148 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019, pour le remplacement des modules de jeux au parc Mohawk, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., le contrat (C-2020-54) à cette fin, au prix soumis, soit 143 286,15 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-1903, amorti sur une période de 20 ans;

Imputation : Projet : 2018-710-02 (PTI 2019) - Mise à jour des équipements au parc Mohawk

Compte budgétaire : 22-700-00-718

Contrat : 143 286,15 \$ (taxes incluses)
Dépense : 148 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 135 143,73 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-08-13

Subject : Replacement of game modules at Mohawk park

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$148,000 (taxes included) within the 2019 Capital Expenditures Program (PTI) for the replacement of game modules at Mohawk park, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to lowest bidder, the company TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., the contract (C-2020-54) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$143,286.15 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan By-Law E-1903, with an amortization period over 20 years;

Appropriation: Project : 2018-710-02 (PTI 2019) - "Mise à jour des équipements au parc Mohawk";

Budget account: 22-700-00-718

Contract : \$143,286.15 (taxes included)
Expense : \$148,000 (taxes included)
Credit : \$135,143.73.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Achat regroupé de carburants avec la Ville de Montréal

RÉSOLUTION N° 20-08-14

Objet : Achat regroupé de carburants avec la Ville de Montréal

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal désire adhérer au regroupement d'achats, coordonné par la Ville de Montréal, pour l'acquisition de carburants;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a intérêt à participer au regroupement d'achats dans le but de bénéficier des prix avantageux qui découlent de l'acquisition de carburants en grande quantité;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De confier à la Ville de Montréal le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication du contrat d'achat regroupé pour l'acquisition de carburants nécessaire aux activités de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-08-14

Subject : Group purchasing fuels with the City of Montreal

WHEREAS the Town of Mount Royal wishes to be part of group purchasing coordinated by the City of Montreal, for fuels acquisition;

WHEREAS it is in the interest of Town of Mount Royal to participate in group purchasing to benefit from reduced prices resulting from bulk purchasing of fuel;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To entrust to the City of Montreal the process for awarding group purchasing contracts for the purchase of fuel required for the Town activities.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Renouvellement - Location horaire de deux béliers mécaniques (avec un opérateur) pour les dépotoirs à neige

RÉSOLUTION N° 20-08-15

Objet : Renouvellement - Location horaire de deux béliers mécaniques (avec un opérateur) pour les dépotoirs à neige

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'accorder à 3024407 CANADA INC. F.A.S.R.S. ENTREPRISE VAILLANT (1994) le renouvellement de la deuxième et dernière année d'option du contrat (C-2018-61) pour la location horaire de deux (2) béliers mécaniques avec un (1) seul opérateur pour les dépotoirs à neige, soit la période comprise entre le 15 novembre 2020 et le 15 avril 2021, pour un minimum garanti de 400 heures, aux taux horaire soumis et termes de la soumission jusqu'à concurrence de 94 100 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents de soumission; et

D'autoriser une dépense de 28 230 \$ (taxes incluses) en 2020 pour la location horaire de deux (2) béliers mécaniques avec un (1) seul opérateur pour les dépotoirs à neige du 15 novembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 65 870 \$ (taxes incluses) en 2021 pour la location horaire de

RESOLUTION N° 20-08-15

Subject : Renewal - Hourly rental of two bulldozers (with one operator) for the snow dumps

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To award to 3024407 CANADA INC. F.A.S.R.S. ENTREPRISE VAILLANT (1994) the renewal of the second and last year of option of the contract (C-2018-61) for the hourly rental of two bulldozers with one (1) operator for the snow dumps, the period between November 15th, 2020 and April 15th, 2021, for a guaranteed minimum of 400 hours, at the hourly prices submitted and terms of the bid price, up to the amount of \$94,100 (taxes included), all in accordance with the tendering documents; and

To authorize an expense for the amount of \$28,230 (taxes included) in 2020 for the hourly rental of two (2) bulldozers with one (1) operator for the snow dumps from November 15th, 2020 to December 31st, 2020, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$65,870 (taxes included) in 2021 for the hourly

deux (2) béliers mécaniques avec un (1) seul opérateur pour les dépotoirs à neige du 1er janvier 2021 jusqu'au 15 avril 2021, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter le travail lié à ce contrat à l'intérieur du cadre financier des budgets de la Ville adoptés pour 2020 et 2021, le tout selon les politiques et procédures de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance: Budget de fonctionnement 2020

Imputation : 02-330-00-516 - Location - Machinerie, outillage et équipement

Dépense: 28 230 \$ (taxes incluses)
Crédits: 25 777,75 \$

Provenance : Budget de fonctionnement 2021

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire, comme suit;

Imputation : 02-330-00-516 - Location - Machinerie, outillage et équipement

Dépense: 65 870 \$ (taxes incluses)
Crédits: 60 148,09 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Fourniture et livraison d'un camion à benne avec un épandeur à sel amovible

RÉSOLUTION N° 20-08-16

Objet : Fourniture et livraison d'un camion à benne avec un épandeur à sel amovible

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 302 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison d'un camion à benne avec un épandeur à sel amovible neuf incluant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De modifier le programme triennal d'immobilisations 2020, pour le projet numéro 2020-320-06 en augmentant le crédit budgétaire de 262 500 \$ à 276 000 \$;

D'autoriser une affectation de 13 500 \$ en provenance du surplus accumulé, vers le budget des activités d'investissement, destiné au projet numéro 2020-320-06 « Achat d'un camion saleuse-no.697 »;

rental of two (2) bulldozers with one (1) operator for the snow dumps from January 1st, 2021 to April 15th, 2021 which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize the Town Manager to undertake the work associated with this contract within the Town's budget adopted for 2020 and 2021, in accordance with the Town's policies and procedures; and

To charge the expenses related to these contracts as follows:

Source: Operating Budget 2020

Imputation: 02-330-00-516 - "Location - Machinerie, outillage et équipement"

Expense: \$28,230 (taxes included)
Credits: \$25,777.75

Source: Operating Budget 2021

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner;

Appropriation: 02-330-00-516 - "Location - Machinerie, outillage et équipement"

Expense: \$65,870 (taxes included)
Credits: \$60,148.09.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 20-08-16

Subject : Supply and delivery of one dump truck with removable salt spreader

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense of \$302,000 (taxes included) for the supply and delivery of one dump truck with removable salt spreader including as needed, all accessory costs;

To modify the 2020 triennial capital expenditures program, for project number 2020-320-06 by raising the budgetary credit amount from \$262,500 to \$276,000;

To authorize an assignment of \$13,500 from the accumulated surplus towards the budget relevant to investment activities, destined to project number 2020-320-06 " Achat d'un camion saleuse-no.697";

D'accorder à GLOBOCAM MONTREAL INC le contrat (C-2020-68) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 298 360,13 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance: Règlement d'emprunt E-2002 pour un crédit de 262 500 \$

Surplus accumulé pour un crédit de 13 500 \$

Imputation: Projet: 2020-320-06 (PTI 2020) - « Achat d'un (1) camion saleuse-no.697 »

Compte budgétaire: 22-300-00-751

Contrat: 298 360,13 \$ (taxes incluses)
Dépense: 302 000 \$ (taxes incluses)
Crédit: 275 766,25 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Réfection de la toiture - Country Club

RÉSOLUTION N° 20-08-17

Objet : Réfection de la toiture - Country Club

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 37 500 \$ (taxes incluses) pour les travaux de « Réfection de la toiture - Country Club » (C-2020-49A), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie COUVREURS RÉNOPOLIS INC. le contrat (C-2020-49A) à cette fin, au prix soumis, soit 33 917,63 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'autoriser un emprunt de 34 250 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans;

De modifier le programme triennal d'immobilisation relatif au projet de « Réfection de la toiture - Country Club » en augmentant le crédit budgétaire de 20 000 \$ à 34 250 \$;

D'imputer les dépenses associées comme suit:

Provenance: Fonds de roulement

To award to GLOBOCAM MONTREAL INC the contract (C-2020-68) for that purpose, for the lump sum price submitted of \$298,360.13 (taxes included), all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses related to this contract as follows;

Source: Loan by-law E-2002 for a budgetary credit amount of \$262,500

Accumulated surplus for a budgetary credit amount of \$13,500

Appropriation: Project: 2020-320-06 (CEP 2020) - "Achat d'un (1) camion saleuse-no.697"

Budget account: 22-300-00-751

Contract: \$298,360.13 (taxes included)
Expense: \$302,000 (taxes included)
Credit: \$275,766.25

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 20-08-17

Subject : Roof replacement - Country Club

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense in the amount of \$37,500 (taxes included) for the project "Roof replacement - Country Club" (C-2020-49A), including all accessory costs;

To award the company COUVREURS RÉNOPOLIS INC. the contract (C-2020-49A) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$33,917.63 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To authorize a loan of \$34,250 from the Working Fund to cover this expense and reimburse this amount over a 5-year period;

To modify the capital expenditures Program, related to the project "Roof replacement - Country Club" by raising the budgetary credit amount from \$20,000 to \$34,250;

To charge these expenditures as follows:

Source: Working Fund

Imputation: Projet: 2019-310-11 « Réfection de la toiture - Country Club »;

Appropriation: Project: 2019-310-11 (PTI 2020) "Roof replacement - Country Club";

Compte budgétaire: 22-700-00-722

Budget account: 22-700-00-722

Contrat: 33 917,63 \$ (taxes incluses)
Dépense: 37 500 \$ (taxes incluses)
Crédit: 34 242,50 \$

Contract: \$33,917.63 (taxes included)
Expenditure: \$37,500 (taxes included)
Credit: \$34,242.50

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Nouveau centre sportif et communautaire - honoraires professionnels

RÉSOLUTION N° 20-08-18

RESOLUTION N° 20-08-18

Objet : Nouveau centre sportif et communautaire - honoraires professionnels

Subject : New Sports and Community Centre - professional services fees

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

D'autoriser l'octroi d'un montant additionnel de 426 785,43 \$, plus taxes, à Poirier Fontaine Architectes/Riopel et associés pour la mise à jour du design ainsi que les plans et devis pour l'intégration d'un stationnement pour le nouveau centre sportif et communautaire;

To authorize an additional expenditure of \$426,785.43, plus taxes, to Poirier Fontaine Architectes / Riopel et associés Architectes for modifications of the design and the plans and specifications for the integration of an indoor parking for the new sports and community center;

D'autoriser l'octroi d'un montant additionnel de 50 000 \$, plus taxes, à Poirier Fontaine Architectes/Riopel et associés pour la coordination des travaux entre les divers professionnels du nouveau centre sportif et communautaire et du stationnement intérieur;

To authorize an additional expenditure of \$50,000, plus taxes, to Poirier Fontaine Architectes / Riopel et associés Architectes for the coordination of the works between the various professionals for the construction of a new sports and community center and those of the indoor parking facility;

D'approuver l'utilisation du surplus accumulé affecté à cette fin pour le financement de ces dépenses;

To approve the financing of these expenses by the accumulated surplus appropriated for the project;

D'imputer ces dépenses comme suit :

To charge these expenditures as follows :

Provenance : surplus accumulé affecté à cette fin

Source : accumulated surplus allocated to the project

D'imputer ces dépenses au projet, no d'appropriation 22-700-00-722

To charge these expenses to the project, appropriation number 22-700-00-722

Projet 2018-710-11: Construction d'un complexe sportif et communautaire.

Project 2018-710-11: construction of a sports and community complex.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Nettoyage, alésage des racines et inspection télévisée des conduites d'égout

RÉSOLUTION N° 20-08-19

Objet : Nettoyage, alésage des racines et inspection télévisée des conduites d'égout

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 167 000 \$ (taxes incluses) pour le nettoyage, l'alésage des racines et l'inspection télévisée des conduites d'égout incluant tous les accessoires, le cas échéant;

D'octroyer à la compagnie SIMO MANAGEMENT INC. le contrat (C-2020-13) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 159 463,75 \$ (taxes incluses) pour les travaux à exécuter en 2020, conformément aux documents de soumission;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2020

Imputation: Compte budgétaire : 02-415-00-445 - Services externes – Nettoyage égouts

Contrat : 159 463,75 \$ (taxes incluses)
Crédit : 152 493,26 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-08-19

Subject : Cleaning, trimming roots and televised inspection of sewer lines

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$167,000 (taxes included) for the cleaning, trimming roots and televised inspection of sewer lines , which includes, as needed, all accessory costs;

To award to SIMO MANAGEMENT INC. the contract (C-2020-13) to undertake these works, for the unit prices submitted, for a total amount of \$159,463.75 (taxes included) for work to be executed in 2020, in accordance with the tendering documents.

To charge these expenditures as follows :

Source : Operating Budget 2020

Appropriation: Budget account: 02-415-00-445 - "Services externes - Nettoyage égouts"

Contract: \$159,463.75 (taxes included)
Credits: \$152,493.26.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Dépenses supplémentaires - Imperméabilisation de la fondation, remplacement du drain français et du crépi - 90 Roosevelt

RÉSOLUTION N° 20-08-20

Objet : Dépenses supplémentaires - Imperméabilisation de la fondation, remplacement du drain français et du crépi - 90 Roosevelt

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 5 401,03 \$ (taxes incluses) pour les travaux Imperméabilisation de la fondation, remplacement du drain français et du crépi - 90 Roosevelt (C-2018-76), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser un emprunt de 4 200 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de cinq ans;

RESOLUTION N° 20-08-20

Subject : Additional expenses - Waterproofing of the foundation, replacement of the french drain and parging repairs - 90 Roosevelt

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$5,401.03 (taxes included) for the project "Imperméabilisation de la fondation, remplacement du drain français et du crépi - 90 Roosevelt" (C-2018-76), all accessory costs;

To authorize a loan of \$4,200 from the Working Fund to cover this expense and to reimburse this amount over a 5-year period;

De modifier le programme triennal d'immobilisation relatif au projet « d'imperméabilisation de la fondation, remplacement du drain français et du crépi - 90 Roosevelt » en augmentant le crédit budgétaire de 88 500 \$ à 92 700 \$;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance: Règlement d'emprunt E-1702 et Fonds de roulement;

Imputation: Projet : 2187 (2187B) « Imperméabilisation de la fondation, remplacement du drain français et du crépi - 90 Roosevelt »

Compte budgétaire : 22-100-00-721

Dépense autorisée: 5 401,03 \$ (taxes incluses) à EXCAVATION P. DUPRAS INC.

Crédit: 4 931,86 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. Peinture de lampadaires 2020

RÉSOLUTION N° 20-08-21

Objet : Peinture de lampadaires 2020

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 43 000 \$ (taxes incluses) en 2020 pour la peinture de lampadaires, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à LES PEINTRES CHAMAR INC. le contrat (C-2020-75) à cette fin, au prix unitaire soumis, soit au montant de 38 861,55 \$ (taxes incluses) pour la saison 2020 conformément aux documents de soumission;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : budget de fonctionnement 2020

Imputation: 02-340-00-458 « Services extérieurs - Peinture de lampadaires »

Contrat : 38 861,55 \$ (taxes incluses)
Dépense : 43 000 \$ (taxes incluses)
Crédit : 39 264,73 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To modify capital expenditures Program, related to the project "Imperméabilisation de la fondation, remplacement du drain français et du crépi - 90 Roosevelt" by raising the budgetary credit amount from \$88,500 to \$92,700;

To charge these expenditures as follows:

Source: By-Law E-1702 and Working Fund;

Appropriation: Project : 2187 (2187B) "Imperméabilisation de la fondation, remplacement du drain français et du crépi - 90 Roosevelt"

Budget account: 22-100-00-721

Authorized expenditure: \$5,401.03 (taxes included) for EXCAVATION P. DUPRAS INC.

Credit: \$4,931.86

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 20-08-21

Subject : Painting of lampstandards 2020

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$43,000 (taxes included) in 2020 for the painting of lampstandards, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to LES PEINTRES CHAMAR INC. the contract (C-2020-75) to undertake these works with the unit price submitted for the amount of \$38,861.55 (taxes included) for the 2020 season, in accordance with the tender documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source : operating budget 2020

Appropriation : 02-340-00-458 "Services extérieurs - Peinture de lampadaires"

Contract : \$38,861.55 (taxes included)
Expenditure : \$43,000 (taxes included)
Credit : \$39,264.73

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Nettoyage des puisards

RÉSOLUTION N° 20-08-22

Objet : Nettoyage des puisards

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 67 000 \$ (taxes incluses) pour le contrat C-2020-72 pour le nettoyage des puisards, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie 9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC), le contrat à cette fin au prix unitaire soumis, soit au prix total de 64 629,29 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2020

Imputation : 02-415-00-458 - « Services extérieurs - Nettoyage puisards »

Contrat : 64 629,29 \$ (taxes incluses)
Dépense: 67 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédits : 61 179,93 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-08-22

Subject : Cleaning of catch basins

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$67,000 (taxes included) to execute the contract C-2020-72 for the cleaning of catch basins, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the company 9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC), the contract to undertake these works with the unit price submitted, for the amount of \$64,629.29 (taxes included), in accordance with the tendering documents; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating budget 2020

Appropriation: 02-415-00-458 - "Services extérieurs - Nettoyage puisards" -

Contract : \$64,629.29 (taxes included)
Expense : \$67,000.00 (taxes included)
Credits : \$61,179.93

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Location de camion pour la division des Travaux publics - mesures préventives de la COVID-19

RÉSOLUTION N° 20-08-23

Objet : Location de camion pour la division des Travaux publics - mesures préventives de la COVID-19

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'accorder à LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT INC. le contrat au montant de 24 807,12\$ (taxes incluses) pour la location de quatre (4) camions pour la division des Travaux publics dans le cadre des mesures préventives de la COVID-19 pour une période de six (6) mois;

D'autoriser la directrice général à procéder à la location des véhicules requis pour combler les besoins opérationnels de la Ville, et ce, à l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés par la Ville, le tout en conformité avec les dispositions des règlements, des politiques et des procédures de la Ville;

RESOLUTION N° 20-08-23

Subject : Truck Rental for Public Works Division - COVID-19 Preventive Measures

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To award to LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT INC. the contract for the rental of four (4) trucks for the amount of \$24,807.12 (taxes included) for Public Works Division as part of COVID-19 preventive measures for a period of six (6) months;

To authorize the Town Manager to proceed with the rental of vehicles required to meet the operational needs of the Town, and this within the financial framework of the adopted budgets of the Town, all according to Town Regulations, policies and procedures;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance: Budget d'opération 02-321-00-516 - location machinerie, outillage et équipement

Contrat: 24,807.12\$

Crédit: 22,652.21\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operational budget 02-321-00-516 - location machinerie, outillage et équipement

Contract: \$24,807.12

Credit: \$22,652.21

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Système de Pondération et d'évaluation pour services professionnels - Remplacement et réaménagement des équipements du Skatepark

RÉSOLUTION N° 20-08-24

Objet : Système de Pondération et d'évaluation pour services professionnels - Remplacement et réaménagement des équipements du Skatepark

ATTENDU que conformément à l'article 573.1.0.1.2 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels à exercice de plus 25 000 \$;

ATTENDU que la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels pour le remplacement et réaménagement des équipements du Skatepark

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels pour le remplacement et réaménagement des équipements du Skatepark.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-08-24

Subject : Bid weighting and evaluation system for professional services - Replacement and renovations to the SkatePark equipment

WHEREAS under section 573.1.0.1.2 of the Cities and Towns Act (Q.Q.L.R., c. C-19), where a contract for professional services for more than \$25,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluating system;

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for professional services for the replacement and renovations to the SkatePark equipment;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluating system for professional services for the replacement and renovations to the Skatepark equipment.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le maire Philippe Roy quitte les délibérations à 20 h 47.

Le maire Philippe Roy se joint de nouveau aux délibérations à 20 h 51.

28. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 20-08-25

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 17 juillet 2020 et prolongée le 21 juillet 2020 pour les plans N°19 à N°24:

Plan N°1 : 2318 Lucerne pour « Enseigne commerciale appliquée »;

Plan N°2 : 276 Devon pour « Agrandissement arrière»; OPTION B – Sous réserve : La marquise au-dessus de la porte de derrière est trop massive. Raffiner les détails de mouluration au 2e étage (moulure au centre n'est pas idéale). Doit soumettre un panneau d'échantillons complet pour approbation. Comité préfère le « Plastika » couleur Gris Colombe de GENTEK;

Plan N°3 : 313 Monmouth pour « 1. Modifier les 2 ouvertures sur le mur arrière seulement; 2. Modification de la demande d'origine : Phase I - Identification et l'ajout de certaines fenêtres »; Sous réserve : doit aligner la fenêtre fixe avec la fenêtre supérieure;

Plan N°4: 335 Grenfell pour « Nouvelles fenêtres et couleur pour les finitions extérieures »; Sous réserve: La couleur taupe proposée pour les soffites, la frise et les fascias; un échantillon de peinture à réaliser sur place pour montrer l'intégration. De plus, les fenêtres n ° 2 et n ° 3 ne doivent pas être agrandies; elles doivent être conservées telles quelles;

Plan N°5 : 611 Dawson pour « Terrasse arrière et latérale »;

Plan N°9: 800 Dieppe pour « Nouvelle maison et échantillons de brique avec mortier »; Sous réserve : réduire le volet à ½ largeur de la fenêtre (taille réelle) et simplifier sa conception détaillée (voir croquis). Mortier: option 2 (Silver Grey # 31-15138S30) approuvée;

Plan N°12 : 150 Chester pour « Remplacement des fenêtres »; Suggestion de repeindre ou de reteindre les boiseries pour s'assortir aux nouvelles fenêtres;

Plan N°13 : 603 Powell pour « Terrasse »;

Plan N°14 : 1705 Caledonia pour « Remplacement des portes et fenêtres

RESOLUTION N° 20-08-25

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on July 17, 2020 and extended July 21, 2020 for plans No.19 to No.24:

Plan No.1: 2318 Lucerne for "Wall mounted commercial sign";

Plan No.2: 276 Devon for "Rear addition"; OPTION B - Subject to: The canopy above the rear door is too massive. Refine the molding details on the 2nd floor (center molding is not ideal). Must submit a complete sample board for approval. Committee prefers the "Plastika" color Dove Gray from GENTEK;

Plan No.3: 313 Monmouth for "1. Modifying 2 openings to the rear wall only; 2. Modification to the original request: Phase I – Identification and addition of certain windows"; Subject to: must align fixed window with the upper one;

Plan No.4: 335 Grenfell for "New window and colors for exterior finishes"; Subject to: the taupe color proposed for the soffits, freeze and fascias; a paint sample to be done on site to show integration. Also, windows #2 and #3 are not to be enlarged; they are to remain as is;

Plan No.5: 611 Dawson for "Rear and side deck";

Plan No.9: 800 Dieppe for "New home and samples of brick and mortar"; Subject to: shutter to be reduced to ½ window width (true sizing) and simplify its detailing design (see sketch). Mortar: option #2 (Silver Grey #31- 15138S30) approved;

Plan No.12: 150 Chester for "Replacing the windows "; Suggestion to repaint or re-stain the wood paneling to match new windows;

Plan No.13: 603 Powell for "Deck";

Plan No.14: 1705 Caledonia for "Replacing doors and windows (approved in 2019) and

(approuvé en 2019) et changement de la toiture et revêtement déclin »; Sous réserve : les fascias et les soffites doivent rester blancs; toutes les autres couleurs sont approuvées;

Plan N°18 :5706 Royalmount pour « Ajout d'une nouvelle porte de garage »;

Plan N°22 : 581 Abercorn pour « Modification des fenêtres »;

Plan N°23 : 5623 Ferrier pour « Enseigne »;

Plan N°24 : 260 Strathcona pour « Modification d'une demande de PIIA »; Sous réserve : Le comité souhaite voir et réévaluer la construction finale, les dessins détaillés et les coupes de mur pour s'assurer que la conception et le concept finaux sont réalisés.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 31 juillet 2020:

Plan N°2 : 425 Barton pour « Modification du permis existant : couleur des fenêtres »;

Plan N°5 : 175 Chester pour « Nouvelle galerie avant et arrière »;

Plan N°6 : 260 Dunbar (38 Rockland) pour « Nouvelles ouvertures »;

Plan N°8 : 3845 Jean-Talon pour « Auvent »;

Plan N°9: 5445 Paré pour « Agrandissement arrière »;

Plan N°10 : 8491-8495 Décarie pour « Enseigne »;

Plan N°13 : 169 Chester pour « Terrasse »;

Plan N°14 : 443 Melbourne pour « Modification des revêtements et ouvertures »;

Plan N°17 : 476 Ardwell pour « Balcon arrière »;Sous réserve : fournir des plans corrigés pour permis;

Plan N°20 : 270 Melbourne pour « Changer la brique rouge existante pour de la nouvelle brique beige »; Sous réserve : Tous les détails en aluminium, ex.: bande supérieure - doivent être réinstallés. Le contraste des briques avec la couleur de la fenêtre n'est pas noté dans la présentation. Il est fortement suggéré que la brique soit légèrement plus foncée que la couleur de la fenêtre;

Plan N°21 : 414 Kindersley pour « Galeries (2) dans la cour arrière »;

Plan N°23 : 635 Algonquin pour « Remplacer les galeries arrières et latérales »;

changing the roof and siding"; Subject to: fascia and soffits to remain white; all other colors approved;

Plan No.18: 5706 Royalmount for "Adding a new garage door";

Plan No.22: 581 Abercorn for "Windows' modifications" ;

Plan No.23: 5623 Ferrier for "Sign";

Plan No.24: 260 Strathcona for "Modification of a PIIA request"; Subject to: Committee wants to see and review final construction, details drawings and wall sections to ensure final design and concept are realized.

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on July 31 , 2020:

Plan No.2: 425 Barton for "Modification to the existing permit: window color";

Plan No.5: 175 Chester for "New front and rear porch";

Plan No.6: 260 Dunbar (38 Rockland) for "New openings";

Plan No.8: 3845 Jean-Talon for "Awning";

Plan No.9: 5445 Paré for "Rear addition";

Plan No.10: 8491-8495 Decarie for "Sign";

Plan No.13: 169 Chester for "Deck";

Plan No.14: 443 Melbourne for "finishes and openings' modifications";

Plan No.17: 476 Ardwell for "Rear balcony"; Subject to: must submit corrected plans for permit;

Plan No.20: 270 Melbourne for "Changing the existing red brick to new beige brick"; Subject to: all the aluminum details, ex.: upper band must be reinstalled. Noted in presentation is the brick contrast with the window color; strongly suggest that the brick is slightly darker than the window color;

Plan No.21: 414 Kindersley for "Porches(2) to the back yard";

Plan No.23: 635 Algonquin for "Replacing the rear and front porches";

Plan N°24 : 1420 Scarboro pour « Gazebo »;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 14 août 2020, prolongée pour les plans 23 à 26, le 17 août 2020:

Plan N°2 : 635 Inverness pour « Terrasse arrière »; Sous réserve : Code requiert 2 garde-corps. A réviser les plans finaux pour permis;

Plan N°4 : 142 Appin pour « Terrasse arrière »;

Plan N°5b): 570 Portland pour « Modification de l'ouverture de l'entrée avant »; Modification de la porte d'entrée;

Plan N°6 : 612 Berwick pour « Modification du revêtement déclin de la façade avant (aluminium pour fibro-ciment) »;

Plan N°10 : 75 Dunrae pour « Nouvelles ouvertures et une margelle »; Sous réserve : La nouvelle porte-patio ne doit pas dépasser l'ouverture existante; 8 pieds est trop large (hors échelle) proportionnellement aux fenêtres existantes sur cette façade. La largeur d'ouverture existante doit être conservée. Les fenêtres et les fenêtres du sous-sol arrière sont approuvées;

Plan N°18 : 2435 McNeil pour « Nouvelle fenêtre latérale »; Notez qu'une fenêtre proche du sol doit respecter les restrictions d'ouverture du code ou avoir un garde-corps;

Plan N°20 : 127 Highfield pour « Revêtement extérieur, balcon arrière et cabanon »; Sous réserve: la couleur B-007 (blanc) uniquement pour les façades et autour de la fenêtre. Approbation du Gentek Charbon pour la porte d'entrée et la porte de garage.

Plan N°25 : 5650 Royalmount pour « Affichage »;

Plan N°26: 1289 Caledonia pour « Agrandissement et rénovation des façades existantes »; Sous réserve: re-soumettre l'entrée principale, qui doit présenter un élément architectural pour définir l'entrée, tel que le détail lumineux au-dessus ou autre, voir exemple au 180 Lazard;

Plan N°27 : 313 Monmouth : Re-soumission modifiée : Modifier les 2 ouvertures sur le mur arrière. Modification de la demande d'origine : Phase I - Identification et l'ajout de certaines fenêtres;

ET D'APPROUVER l'agrandissement des fenêtres N°2 et N°3, ayant fait l'objet d'une RÉSERVE du CCU lors de sa réunion virtuelle du 17 juillet 2020 et prolongée le 21 juillet, pour le plan n°4 : 335 Grenfell »;

Plan No.24: 1420 Scarboro for "Gazebo";

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on August 14, 2020 – extended August 17, 2020 for plans No.23 to No.26:

Plan No.2: 635 Inverness for "Rear deck"; Subject to: Code requires 2 railings – Final plans for permit to be revised;

Plan No.4: 142 Appin for "Rear deck";

Plan No.5b) : 570 Portland for "Modification to the front entrance opening"; modification to front door entrance;

Plan No.6: 612 Berwick for "Modification to the front façade's siding (aluminium to fibercement)";

Plan No.10: 75 Dunrae for "New openings and a window-well"; Subject to: new patio door not to exceed the existing opening; 8ft is too large (out of scale) with the existing windows' proportion on this facade. Maintain the existing opening width. Rear basement windows and window are approved;

Plan No.18: 2435 McNeil for "New side window"; Note that a window being close to floor must respect code's opening restriction or have a guardrail;

Plan No.20: 127 Highfield for "Exterior finishes, rear balcony and cabana"; Subject to: the B-007 color (white) only for the facades and around the window. Gentek Charbon for front door and garage door approved.

Plan No.25: 5650 Royalmount for "Sign";

Plan No.26: 1289 Caledonia for "Addition and existing facades' renovation"; Subject to: resubmitting front entrance, which must have an architectural element to define the entrance such as the light detail above, or other see example at 180 Lazard;

Plan No.27: 313 Monmouth for: Modifying the 2 openings on the rear wall. Modification of the original request: Phase I - Identification and addition of certain windows;

AND TO APPROVE the enlargement of windows N°2 and N° 3, which has been "subject to" by the CCU during its virtual meeting on July 17, 2020 and extended on July 21, for plan No.4: 335 Grenfell ”;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 17 juillet 2020 et prolongée le 21 juillet 2020 pour les plans N°19 à N°24:

Plan N°6 : 399 Glengarry pour « Agrandissement au 2ème étage »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le règlement de construction de TMR est plus restrictif que le code: Article 37. Toute pièce habitable située au rez-de-chaussée ou à l'étage d'un bâtiment principal doit avoir une hauteur minimale de deux mètres quarante (2,40 m) sur au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) de la superficie de plancher et de deux mètres dix (2,10 m) en tout point quelconque de sa surface »;

Plan N°10 : 947 Moncrieff pour « Modification apportée à la façade avant – Détail dans les pignons avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Doit consulter l'architecte pour trouver une solution qui respecte la conception du permis approuvé »;

Plan N°15 : 220 Brookfield pour « Agrandissement au-dessus du garage »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'agrandissement doit respecter l'architecture du bâtiment d'origine; consulter le PIIA. Voir l'exemple sur la rue Wicksteed »;

Plan N°17b):1289 Caledonia pour « Rénovation des façades existantes »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Pour la rénovation des façades existantes. La maison d'origine est de conception simple et ne peut pas être modifiée. L'entrée principale est trop nue et sans intérêt (ce n'est plus un point focal). Maison d'origine à restaurer et retravailler pour apporter de l'intérêt à son concept d'origine: Les détails de la brique doivent être conservés car ce sont les détails principaux et le seul aspect intéressant de la maison, les supprimer enlève (tout) le caractère de la maison. Fenêtres au-dessus du salon à ne pas agrandir; conserver 3 panneaux tels qu'existants. Les montants horizontaux sont intéressants, pour conserver la même variante sur toutes les façades;

Plan N°20 : 55 Lazard pour « Agrandissement arrière et modification/rénovation sur les 4 façades »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La maison d'origine est charmante et devrait être mise en valeur; ajouter un renforcement sur l'agrandissement arrière. Donner des détails pour le toit au-dessus de l'entrée; est-ce que la marquise existante est conservée? Les éléments architecturaux d'origine devraient être préservés (ex : allèges en brique, carreaux dans les fenêtres). Revoir la modulation de toutes les fenêtres (très grandes et trop modernes). Soumettre un panneau d'échantillons complet et des photos des échantillons contre la pierre actuelle »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its virtual meeting held on July 17, 2020 and extended on July 21, 2020 for plans 19 to 24:

Plan No.6: 399 Glengarry for "Addition to the second storey"; REFUSED for the following reasons: "TMR's Construction By-law is more restrictive than code: L'article 37. Toute pièce habitable située au rez-de-chaussée ou à l'étage d'un bâtiment principal doit avoir une hauteur minimale de deux mètres quarante (2,40 m) sur au moins quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la superficie de plancher et de deux mètres dix (2,10 m) en tout point quelconque de sa surface";

Plan No.10: 947 Moncrieff for "Modification to the front façade – Detail in the front gables"; REFUSED for the following reasons: "Must consult the architect to find a solution that respects the permit design approved";

Plan No.15: 220 Brookfield for "addition above the garage"; REFUSED for the following reasons: "The addition must respect the architecture of the original building; consult the PIIA. See the example on Wicksteed Street";

Plan No.17b):1289 Caledonia for "Existing facades' renovations"; REFUSED for the following reasons: "For renovation of the existing facades. The original home is simple in its design and cannot be modified. Main entrance is too bare and uninteresting (not a focal point anymore). Original home to be restored and rework is to bring interest to its original concept: Brick details to remain, as they are the main details and only interesting aspect of the house, by removing them it removes (all) character of the house. Windows above living room not to be enlarged; keep 3 panes as existing. Horizontal muntins are interesting, to preserve same modulation throughout facades";

Plan No.20: 55 Lazard for "Rear addition and modification/renovation to the 4 facades"; REFUSED for the following reasons: "The original house is charming and needs to be highlighted; add a recess on rear extension. Provide details on the roof above the entrance; Is the existing canopy being maintained? The original architectural elements must be preserved (eg: brick corners, muntin in the windows). Review the modulation of all windows (very large and too modern). Submit a full sample board along with photos of the samples against the current stone";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the

l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 31 juillet 2020:

Plan N°3 : 2266 Seneca pour « Modification – Rénovation de la façade avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: «La maison est une maison modeste sur une rue modeste et son volume ne peut pas supporter les colonnes à double hauteur. Les doubles colonnes de cette maison sont excessives et hors d'échelle. Les autres changements vont dans le bon sens, donnant à la maison un style qu'elle n'a pas actuellement et cela peut être réalisé avec une verrière à échelle plus humaine et plus appropriée au volume de la maison »;

Plan N°4: 125 Cornwall pour « Modification des fenêtres »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les fenêtres de l'ajout moderne ne peuvent pas être installées sur la maison existante, ce fournisseur de fenêtres fabrique des fenêtres avec de grandes vitres et une cadre minimum avec min, qui convient à une architecture moderne. Les fenêtres du bâtiment principal doivent respecter l'architecture du bâtiment principal »;

Plan N°12 : 210 Carlyle pour « Construction non conforme au permis émis »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « À retravailler afin d'approcher au plus près de la construction approuvée. Ex: L'élévation ouest doit être retravaillée pour intégrer une rupture de transition et ajouter un revêtement déclin dans le pignon »;

Plan N°18 : 24-28 Surrey pour « Changer le revêtement sur la façade avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le bois installé est très texturé et type campagne, ce type de bois ne doit pas être exposé dans l'environnement actuel, la CCU maintient ses commentaires précédant que tout le bois doit être peint en blanc »;

Plan N°22 : 571 Chester pour « Changer le revêtement de toiture »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le profil de ces tuiles métalliques de toiture est trop grand et de ce fait rend le toit trop chargé »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 14 août 2020, prolongée pour les plans 23 à 26 et la dérogation mineure, le 17 août 2020:

Plan N°5a): 570 Portland pour « Modification de la modulation de fenêtres déjà approuvée »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « le comité préfère les modulations et dimensions des fenêtres précédentes »;

Plan N°12: 486 Lethbridge pour « Modification du revêtement et nouvelles fenêtres »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les plans soumis ne sont pas des plans d'architecture appropriés, les détails font défaut et ces plans ne peuvent

subject of an adverse recommendation of the CCU at its virtual meeting held on July 31, 2020 :

Plan No.3: 2266 Seneca for "Modification – renovation to the front facade"; REFUSED for the following reasons: "The home is a modest home on a modest street and its volume cannot carry the double height columns. Double columns on this house is over the top and out of scale. The other changes are in the right direction, giving the home a style that it does not presently have and this can be achieved with a canopy that is in a more human scale and more appropriate for the volume of the home";

Plan No.4: 125 Cornwall for "Windows' modifications"; REFUSED for the following reasons: "The windows in the modern addition cannot be brought to the existing home, this window supplier makes windows that are large glass with min. framing that is good for a modern architecture. The windows in the principle building must respect the architecture of the principle building";

Plan No.12: 210 Carlyle for "Construction complete but not compliant to permit issued"; REFUSED for the following reasons: "Must rework and bring the as built closer to what was approved. Ex.: West elevation must be reworked to integrate a transition break and add siding in pinion";

Plan No.18: 24-28 Surrey for "Changing the siding on the front facade"; REFUSED for the following reasons: "The installed wood is very textured and country type, this type of wood should not be exposed in the current environment, the CCU maintains the previous comments that all wood should be painted white";

Plan No.22: 571 Chester for "Changing the roof finishing"; REFUSED for the following reasons: "The profile of these roof metal tiles are too large and because of this make the roof too busy";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its virtual meeting held on August 14, 2020 – extended August 17, 2020 for plans No.23 to No.26 and the minor derogation:

Plan No.5a) : 570 Portland for " Modification to already approved windows modulations"; REFUSED for the following reasons: "Committee prefers previous windows' modulations and sizes";

Plan No.12: 486 Lethbridge for "Modifications to finishes and new windows"; REFUSED for the following reasons: "The plans submitted are not proper architecture plans, detailing is lacking and cannot be used for construction. Siding material

pas être utilisés pour la construction. Le matériau de parement est trop arrondi et inacceptable, car une grande surface doit avoir un calibre plus épais et suggérer un profil de 6 "ou 8", un parement de bois vertical serait un meilleur choix. Ce projet a débuté sans permis et va dans la mauvaise direction et le comité estime que la maison a déjà perdu ses détails et son architecture d'origine. Un architecte est requis pour monter un projet cohérent qui peut être construit et qui rapproche de son concept d'origine »;

Plan N°13 : 125 Cornwall pour « Modification des fenêtres »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: «L'ajout moderne arrière de 2012 a été travaillé pour avoir une transition, pour être différent, en retrait, avoir son identité individuelle tout en conservant le bâtiment principal, qui est très charmant seul. Cette intervention avec des fenêtres modernes sur le bâtiment principal ne respecte pas le PIIA dans la préservation de l'architecture d'origine. Certaines unités jumelées peuvent effectivement être parfois de couleur différente mais seulement si l'architecture le permet, le comité estime que cette unité semi-détachée, qui présente un détail architectural unifié majeur de la façade avant, le pignon à colombages de bois, ne se prêter pas à la différence. Tout changement de fenêtre dans le bâtiment principal doit respecter l'architecture d'origine;

Plan N°14 : 44 Russell pour « Modification du revêtement extérieur »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les commentaires précédents sont maintenus, un matériau plus léger est requis pour l'étage supérieur selon l'architecture originale de la maison. Manque de finesse, une proposition cohérente est nécessaire montrant un traitement adéquat des détails, de la taille et de la modulation de la pierre »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 25, avenue Franklin

RÉSOLUTION N° 20-08-26

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 25, avenue Franklin

ATTENDU QUE le service des Inspections a reçu du propriétaire une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 25 avenue Franklin, soit le lot 1 681 830, visant à légaliser, conformément au Règlement sur les dérogations mineures N°1312, la marge de recul latérale droite à 1,84 m, empiétant de 0,14 m dans la marge minimale de 1,98 m requise au moment de la construction en 1954;

ATTENDU QUE suite à des modifications réglementaires subséquentes, le Règlement actuel N°1441 prévoit des marges latérales minimales de 2,3 m et des marges latérales

is too rounded and not acceptable, for a large surface must have a thicker gauge and suggest a 6" or 8" profile, vertical wood siding would be a better choice. This project began without a permit and is going in the wrong direction and the committee feels that the home has already lost its original detailing and architecture. An architect is required to put together a coherent project that can be built and brought closer to its original concept";

Plan No.13: 125 Cornwall for "Windows' renovations"; REFUSED for the following reasons: "The rear modern addition of 2012 was worked to have a transition, to be different, recessed, having its individual identity while leaving the principle building, which is very charming alone. This intervention with modern windows on the principle building does not respect the PIIA in preservation of the original architecture. Some semi-detached units can sometimes be different colors if the architecture permits, the committee feels that this semi-detach unit, which has a major unified architectural front wall detail, the peak with wood timbering, does not lend to be different. Any window change in the principle building must respect the original architecture";

Plan No.14: 44 Russell for "Modification to exterior finishes"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments, a lighter material is required for the upper storey as per the original architecture of the home. Lacks finesse, a coherent proposal is required showing proper treatment of details, size and stone modulation";

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 20-08-26

Subject : Minor Variance for the property located at 25 Franklin Avenue

WHEREAS the Inspection Services received an application for a minor variance from the owner, for the property located at 25 Franklin Avenue, being lot 1 681 830, to legalize, in accordance with Minor Variance By-law No.1312, the right side setback at 1.84 m, encroaching by 0.14 m on the 1.98 m minimum setback required at the time of construction in 1954;

WHEREAS following subsequent by-law modifications, today's zoning By-law No.1441 specifies a minimum side setback of 2,3 m and a minimum total side setback of 4,8 m, thereby

totales minimales de 4,8 m portant l'empiètement de la marge latérale droite à 0,46 m pour un total de 0,32 m;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par l'empiètement de 0,14 m au moment de la construction;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul latérale droite mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente;

ATTENDU QU'après mûre réflexion lors de sa séance tenue le 19 juin 2020 et prolongée le 26 juin 2020, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE conformément au décret 2020-049 la possibilité pour tout intéressé de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure relative a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accepter, conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser à 1,84 m la marge de recul latérale droite de l'immeuble situé au 25, avenue Franklin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

bringing the right side encroachment to 0.46 m for a total of 0.32 m;

WHEREAS the present request is necessary due to the 0.14 m encroachment at the time of construction;

WHEREAS the approval of this application would legalize the non-conforming right side setback but cannot apply to any future additions;

WHEREAS after due deliberation at its meeting held on June 19, 2020 and extended June 26, 2020 the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

WHEREAS, pursuant to Ministerial Order 2020-049, the possibility for any interested person to be heard on the request for a minor variance has been replaced by a written consultation of a duration of 15 days;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To accept, in accordance with Minor Variance By-law No. 1312, to legalize at 1.84 m the right side setback of the property located at 25 Franklin Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

30. Nomination d'une nouvelle chef de division - aménagement et développement du territoire

RÉSOLUTION N° 20-08-27

Objet : Nomination d'une nouvelle chef de division - aménagement et développement du territoire

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

De créer le service de l'aménagement et développement du territoire en fusionnant le service d'urbanisme et d'inspections avec le service du développement industriel et commercial;

De nommer Madame Chantal Séguin au poste de chef de division de ce service, cette nomination entrant en vigueur le 1er septembre 2020;

RESOLUTION N° 20-08-27

Subject : Appointment of a new Division Head - urban planning and development

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To merge the Urban Planning and Inspections department with the Commercial and Industrial Development department and create a new department titled Urban planning and development;

To appoint Mrs. Chantal Séguin as division head of this new department as of September 1, 2020;

D'accorder à Madame Chantal Séguin une rémunération selon la politique de reconnaissance des cadres à l'échelle C5 (selon l'échelle en vigueur à la politique de rémunération du 16 décembre 2019, sujet à révision).

To grant Mrs. Chantal Séguin a remuneration according to category C5 of the Town of Mount-Royal Recognition Policy for Management personnel (per the salary scale of the remuneration policy dated December 16, 2019, the whole subject to revision).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

31. Remerciements à certains employés cadres

RÉSOLUTION N° 20-08-28

Objet : Remerciements à certains employés cadres

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accorder une rémunération supplémentaire à certains employés cadres en compensation et en remerciement pour le travail et actions durant les mois intenses de la pandémie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-08-28

Subject : Acknowledgements to certain management employees

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To grant additional compensation to certain management employees as compensation and thanks for their work and actions during the intense months of the pandemic.

CARRIED UNANIMOUSLY

32. Dépôt et avis de motion du Règlement No 1462 sur l'occupation du domaine public constitué du lot 1 681 690 du cadastre du Québec

Objet : Dépôt et avis de motion du Règlement No 1462 sur l'occupation du domaine public constitué du lot 1 681 690 du cadastre du Québec

La conseillère Michelle Setlakwe dépose le Règlement No 1462 sur l'occupation du domaine public constitué du lot 1 681 690 du cadastre du Québec et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

Subject : Filing and notice of motion of By-Law NO 1462 concerning the occupancy of the public domain consisting of lot 1 681 690 of the Cadastre du Québec

Councillor Michelle Setlakwe files Draft By-Law NO 1462 concerning the occupancy of the public domain consisting of lot 1 681 690 of the Cadastre du Québec and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

33. Dépôt, avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1441-6 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à la marge de recul avant et à la grandeurs des terrains dans la zone H-522-B

RÉSOLUTION N° 20-08-29

Objet : Dépôt, avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1441-6 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à la marge de recul avant et à la grandeurs des terrains dans la zone H-522-B

1. Dépôt et avis de motion

La conseillère Erin Kennedy dépose le Projet de règlement no 1441-6 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à la marge de recul avant et à la grandeur des terrains dans la zone H-522-B et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19), le Projet de règlement no 1441-6 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à la marge de recul avant et à la grandeur des terrains dans la zone H-522-B a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter le premier Projet de règlement no 1441-6 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à la marge de recul avant et à la grandeur des terrains dans la zone H-522-B;

De tenir une consultation écrite de 15 jours relative à ce projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-08-29

Subject : Filing, notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1441-6 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the front setback and the lot sizes permitted in zone H-522-B

1. Filing and notice of motion

Councillor Erin Kennedy files Draft By-law No. 1441-6 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the front setback and the lot sizes permitted in zone H-522-B and gives notice of motion that it will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption of first Draft By-law

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), the Draft By-law No. 1441-6 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the front setback and the lot sizes permitted in zone H-522-B was preceded by a filing and a notice of motion;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1441-6 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the front setback and the lot sizes permitted in zone H-522-B.

To hold a 15-day written consultation on this draft by-law.

CARRIED UNANIMOUSLY

34. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 20-08-30

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

RESOLUTION N° 20-08-30

Subject : Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the August 27, 2020 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 27 août 2020 ainsi qu'aux réunions extraordinaires relatives à la crise causée par le COVID-19 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35. Affaires diverses

Aucun sujets n'est traité.

36. Période de questions du public

Aucune question n'est posée lors de la seconde période de questions.

37. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 20-08-31

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De lever la séance à 21h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the August 27, 2020 agglomeration council regular meeting as well as all special meetings related to the crisis caused by COVID-19 in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 20-08-31

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To close meeting at 21h15.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy